

ELEMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE DIVORCE

Afin d'établir l'acte de liquidation de votre régime matrimonial dans le cadre d'un divorce, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir :

Concernant les parties :

- La copie des pièces d'identité des parties,
- La copie du contrat de mariage (si vous êtes concernés)
- Le questionnaire d'état-civil rempli par chaque époux
- La copie de l'ordonnance de non conciliation si divorce contentieux

Concernant les biens :

- Titre de propriété des immeubles dépendant de la communauté ou appartenant à l'un ou l'autre des époux,
- Derniers relevés de tous les comptes bancaires des époux (comptes joints et comptes personnels / communs ou propres), y compris PERCO, PEE,
- Contrats d'assurance-vie,
- Statuts de société et bilans (s'il y a lieu),
- Photocopies des cartes grises des véhicules,
- Soldes des emprunts et de passif éventuel en cours,
- Copie des actes de donations reçues de vos parents ou actes de succession

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.



Me PINI & Me GOUVERNEUR
Notaires
61 cours Pasteur
33000 BORDEAUX
05.33.09.79.95